



## **Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire Groupe de travail sur la pêche**

### **Faire face au changement climatique dans les pêches et l'aquaculture : rapport sur les progrès et éléments pour commentaires sur le Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de la FAO sur le changement climatique**

Chers membres des délégations gouvernementales,  
Chers observateurs du COFI,

Mon intervention se fait au nom du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire.

La crise climatique et les catastrophes naturelles ont eu un impact négatif sur la pleine jouissance des droits de l'homme des pêches à petite échelle et des peuples autochtones, y compris une alimentation et une nutrition adéquates, le logement, un travail décent, l'égalité des sexes et un environnement sain - comme indiqué dans les Directives volontaires de la PPE. Il est urgent de s'attaquer à l'augmentation continue des émissions et de la pollution provenant des secteurs terrestres et maritimes.

Les paradigmes de développement ignorent toujours la contribution que les pratiques de pêche à petite échelle et des peuples autochtones sont généralement plus durables, ont une empreinte carbone plus faible et produisent du poisson plus abordable pour la consommation humaine directe que les autres systèmes de production alimentaire. Nous saluons donc les efforts répétés pour mener des activités de recherche et de collecte de données sur une série de questions liées à l'adaptation et à l'atténuation des effets de la pêche artisanale.

Cependant, nous demandons aux gouvernements de réaliser des études d'impact et de dommages avec la participation directe des communautés de pêcheurs artisanaux concernées. Ces études devraient bénéficier aux communautés et reconnaître le rôle des pêcheurs artisanaux et des peuples autochtones en tant que gardiens des écosystèmes côtiers et intérieurs et de la biodiversité.

Nous exhortons également les membres du COFI à fournir aux communautés de pêcheurs artisanaux un accès transparent aux fonds d'adaptation, d'atténuation et de restauration, aux projets de développement social et aux garanties juridiques pour la défense des territoires côtiers et intérieurs dans lesquels ils opèrent.